

Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Le 17 janvier 2020, à Nantes

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : jvaillant@syndicatloireaval.fr
Tel. : 09 72 54 19 32
Réf. : JV-2020-01-0007
Vos réf. : 44-2019-00149

Objet : Avis du bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'aménagement Nantes A11 – Porte de Gesvres.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de la séance du 14 janvier 2020 et a émis un **avis favorable**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
7	2	5	0

En complément, les membres du bureau souhaitent rappeler au pétitionnaire que le dossier d'autorisation environnementale doit présenter les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et les articles du règlement du SAGE Estuaire de la Loire qui concernent le dossier, dont l'article 5 relatif à la création et à la gestion de nouveaux plans d'eau, dont les bassins de régulation des eaux pluviales. Le pétitionnaire doit ainsi intégrer à son dossier des modalités de gestion des ouvrages pour limiter le risque d'eutrophisation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes respectueuses salutations.



Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire